



BUJUMBURA 2018 : **SYNTHESE DES JOURNEES**

Par
Ousseynou SOW
ousseynououz@yahoo.fr

I. Introduction

- Madame le Garde des sceaux, Ministre de la justice,
 - Monsieur le représentant de la banque de la république du Burundi (BRB),
 - Monsieur le président de l'association des banques et établissements financiers (ABEF),
 - Messieurs les directeurs généraux et directeurs généraux adjoints de banque,
 - Monsieur le vice-président représentant du Club des dirigeants de banque et établissement de crédit d'Afrique (CDBECA),
 - Monsieur le président de l'association africaine des juristes de banques et établissements financiers (AJBEF),
- Monsieur le président du centre africain pour le droit et le développement (CADEV),
- Monsieur le président de l'antenne burundaise de l'AJBEF,
 - Mesdames et Messieurs les membres de l'AJBEF,
 - honorables invités,
 - Chers amis.

Le cinquantenaire de la BNDE, avait incidemment permis à l'AJBEF de jeter les bases d'une future collaboration avec les juristes de banque du Burundi, suite à la création de leur antenne locale. Cette collaboration s'est poursuivie à Bamako en avril 2017, d'où les participants sont rentrés, avec en perspective, la capitale **Bujumbura** qui venait d'y être choisie comme prochaine destination.

Ce moment tant attendu est enfin arrivé, car « **il y a un temps pour tout** ». Il nous a permis de rassembler pas moins d'une centaine (100) participants, venus de onze (11) pays, manifester à leurs confrères d'ici leur attachement, et aussi pour échanger avec eux sur le

« **devenir de la banque africaine** », préoccupation partagée avec nos dirigeants, pour la plupart membres actifs du club des dirigeants de banques et établissements de crédit d'Afrique (CDBECA).

Une star de chez moi, dite planétaire, a chanté le « **caractère éphémère de tout ce qui est beau** », et c'est particulièrement vrai pour ces journées, qui hélas prennent fin, mais m'offrent en même temps le privilège d'en assurer la synthèse.

En l'occurrence, il s'était agi de célébrer la banque africaine, autour du thème : « **spécificité de l'activité bancaire et résolution efficace du contentieux y relatif** », réparti en sept sous-thèmes constitutifs de ce riche programme qui nous a occupés tout au long de ces journées, préalablement marquées par une cordiale cérémonie officielle d'ouverture.

I. Cérémonie d'ouverture

Celle-ci, démarrée par le message de bienvenue de Monsieur Clément NDUWIMANA, en charge de l'antenne burundaise de l'AJBEF, verra lui succéder Monsieur Albert OKITO, président de cette association, dont il retracera l'itinéraire, en dégagant les perspectives au rang desquelles, je citerai le partenariat qui nous lie depuis le début de l'année, à l'école régionale supérieure de magistrature (ERSUMA), relativement au renforcement des capacités des juristes de banque et magistrats, en particulier en droit bancaire et financier.

L'intervention qui a suivi celle de l'AJBEF, nous est venue de Monsieur Idrissa NASSA, membre d'honneur de l'AJBEF et non moins président de CORIS Group, venu nous manifester son soutien

personnel, comme il l'avait fait à Bamako en 2017, et précédemment à Ouagadougou en 2016.

C'est après lui que Monsieur Silvère BANKIMBAGA vice-président du club, s'est appliqué à délivrer au nom de cette association dont la présence à nos rencontres ne nous a jamais fait défaut depuis notre création en novembre 2000, son traditionnel message de soutien. Il est la marque de son attention permanente, et de l'intérêt toujours renouvelé, que portent nos dirigeants à la dimension juridique de l'exploitation. Nous vous prions cher Sylvère de bien vouloir, par retour à la présidente du Club dont tu es le mandataire, de lui dire, que nous sommes sensibles à ce geste qui nous a honorés et que nous apprécions hautement. Et pour avoir participé à vos journées depuis au moins 2007 sans discontinuer, je puis attester, à quel point nous comptons dans vos rangs.

Après donc l'AJBEF, notre membre d'honneur, et le Club, la communauté bancaire et financière a tenu, par la voix de son président Monsieur Audace BUKURU, à se réjouir du choix de son pays pour abriter nos journées, en omettant volontairement de dire le rôle qu'ils ont joué dans le succès de ces rencontres. Mais chez nous en Afrique, il sied toujours d dire à la collectivité, ce que l'autre a fait pour vous, histoire de susciter et pérenniser la solidarité, qui est « comme un sillon fertile dans lequel vont tomber les semences ».

C'est au terme de ses allocutions, que Mme le Ministre de la justice, garde des sceaux, sera invitée à procéder à l'ouverture officielle des journées, non sans avoir préalablement saisi l'occasion pour...

Cette chaleureuse d'ouverture, venait de donner un signal fort pour le démarrage des travaux.

II. Travaux

Mardi 03/04

1. En fait de démarrage, « **la spécificité de l'activité bancaire** », sera le premier sous-thème abordé, venant de camper le contexte général dans lequel s'exercent nos activités. Il était confié à la diligence de M. Cyrille SIGEJEJE sous la modération de Mme Minian BERTHE, et verra son présentateur évoquer successivement cette particularité sous le prisme de la création, du fonctionnement, de la liquidation, de la régulation et de la supervision, pour conclure sur le fait qu'une banque n'est pas une société comme les autres, et comme telle ne saurait être soumise au même droit, d'où l'impérieuse nécessité de créer et de promouvoir le droit bancaire. Nous nous devons au demeurant, de saluer l'accord de partenariat que la nouvelle équipe de l'AJBEF a signé avec l'école régionale supérieure de magistrature (ERSUMA) de l'OHADA.

2. Ceci étant dit, il reviendra à Albert OKITO, sous la modération de SINDAYIGAYA G., de partager avec l'assistance, la préoccupation des banques congolaises en général, et en particulier la sienne propre, quant au 2eme sous-thème afférant à « **l'impact des sanctions Financières internationales ciblées sur le fonctionnement des banques africaines : exemple de la RDC** ». Nous connaissons bien cette propension des pays économiquement puissants et politiquement forts, à vouloir imposer aux plus faibles leurs vues, même sous le couvert d'une résolution des nations unies. Il se trouve que la banque, partout où elle se trouve, est fortement réglementée et particulièrement surveillée, et ne peut pas déférer aux injonctions de personnes non habilitées à les donner, en l'absence du respect des procédures, seules à leur être appliquées, sous peine de voir leur responsabilité recherchée et engagée.

Mercredi 04/04

3. Toujours en droit ligne de la spécificité de l'activité bancaire, le 3eme sous-thème relatif aux « **sûretés prudentielles selon Bale** », évoqué toujours par votre serviteur, mettra en lumière un autre intérêt des sûretés, et une autre mission du juriste de banque, sous la modération de M. NGENDANGANYA Prosper, connaisseur de la matière en sa qualité de représentant du régulateur.

Ces sûretés, distinctes de celles du crédit, constituent une des expressions de la spécificité dont il était question hier, et qui, à côté des sûretés du crédit, apparaissent comme une application particulière dans l'atténuation du risque de crédit, en vue de la détermination du ratio de solvabilité des banques. Les juristes y trouveront une nouvelle approche des sûretés, construite en particulier autour des concepts de « **pondération des actifs bancaires** », de « **techniques d'atténuation de risque de crédit** », de « **sûretés éligibles** », de « **validité prudentielle** » et « **d'avis juridique** », sources de nouvelles règles de procédure internes et d'interprétation par les juges.

4. Sur le 4eme sous-thème qui concerne aussi le recouvrement des créances bancaires au moyen de « **l'arbitrage** », M. Ousmanou SADJO, sous la modération de Me NIYONZIMA Caritas, se penchera sur « **les conventions de crédit quant à leurs modalités pratiques et stratégies pour les banques** », pour mettre en évidence l'intérêt de ce mode alternatif de gestion des litiges sensé régler les insuffisances de la justice étatique, par l'introduction dans les conventions de crédit, d'une « **clause compromissoire** » qui écarte d'emblée, tout recours à la justice d'état au profit de cette justice privée, ou à défaut, du « **compromis d'arbitrage** » qui choisit l'option arbitrale au moment de l'ouverture du contentieux. En tout état de cause,

systématiser cette option, c'est aussi renoncer aux avantages de la justice d'état, qui apparaît aussi comme une épée de DAMOCLES sur la tête de clients indécis cherchant souvent à passer entre les mailles du filet d'une justice discrète pour ne pas dire secrète et donc non dissuasive. Toutefois, le choix est un renoncement, et il appartient à chaque institution, de faire le choix de sa stratégie pour plus d'efficacité dans sa politique de recouvrement

Jeudi 05/04

5. Si les quatre premiers sous-thèmes ont porté sur quelques généralités, ainsi que sur des incidents de compte, la réglementation prudentielle et l'arbitrage, les trois derniers sous-thèmes eux, ont porté sur le financement de l'entreprise et l'innovation de la banque, à travers la révolution numérique.

S'agissant 5eme sous-thème sur le financement, il est abordé d'abord sous l'angle d'attaque des « **difficultés de remboursement du crédit en Afrique** », sous le magister de M. Léonard GACUKO, flanqué du modérateur M. Gilbert NIBIGIRWE. La problématique soulevée nous a conduits à évoquer les difficultés conjoncturelles et structurelles de l'entreprise, ainsi que les moyens de leur détection et de leur thérapie. Il y a toutefois la grande question de l'analyse bancaire du risque de crédit, aujourd'hui rendue quasiment impossible dans la banque africaine. Toutefois, en raison de l'absence criarde d'états financiers, née à la faveur de l'informalité de nos économies

6. Quant au 7eme sous-thème sur « **la problématique de la réalisation des garanties** », son évocation sous la modération du bâtonnier KIYUYU Salvator, sera conjointement confiée à Ils s'évertueront à montrer, exemples à l'appui, les nombreux

problèmes qui jalonnent le processus de réalisation des garanties ainsi que leurs conséquences sur le recouvrement de créances.

7. Quant au 7eme et dernier sous-thème toujours présenté par votre serviteur sous la modération de M. NOUMOUE V. administrateur directeur général d'ECOBANK, il a trait aux innovations de la banque dans ses activités et dans sa réglementation à travers **« la banque numérique »** à laquelle cette révolution dont le président DERREUMAUX disait **« qu'elle voyait créer un grand champ d'innovations et de modernisations supplémentaires »**. C'est dans ce contexte que les banques, mais surtout les juristes doivent s'investir pour faire face aux contrainte d'une réglementation dédiée :

- à la prévention des risques mais surtout du risque systémique qu'est la cybercriminalité, avec **« les défis nés d'attaques et de vols massifs de données »**,
- à la protection des données à caractère personnel et, sources d'innombrables contentieux en perspective, avec la clientèle.

III. Discussions

Au total, ces prestations assurées par de telles communicants, ne pouvaient manquer de susciter, de la part de leur auditoire attentif, les réactions que l'on pouvait en attendre. Nous avons en effet suivi comme vous, avec la même attention, les échanges et débats, qui ont provoqué chez votre serviteur aussi, le même bonheur, né de la pertinence dans les propos et l'élégance dans le langage, qui m'amène à conclure que **« Si Bujumbura 2018 pouvait être comparée à une mariée, j'aurais dit, qu'elle était trop belle »**, d'une beauté qui déteint sur l'AJBEF, et que nous avons l'obligation de préserver, avec le concours de nos partenaires. Sont de ceux-là, le

centre africain pour le droit et le développement (CADEV) dont le président Ousmanou SADIO, nous fait l'amitié de sa présence et de sa science depuis quelques années déjà, qui partage avec nous, nos préoccupations pour un financement bancaire massif mais sécurisé de nos économies en quête d'émergence, et avec qui nous avons inauguré depuis l'année dernière à Bamako, un partenariat que nous souhaitons fécond.

IV. Conclusion

- Monsieur le Garde des sceaux, Ministre de la justice,
- Monsieur le représentant de la banque de la république du Burundi (BRB),
- Monsieur le président de l'association des banques et établissements financiers (ABEF),
- Messieurs les directeurs généraux et directeurs généraux adjoints de banque,
- Monsieur le vice-président représentant le club des dirigeants de banque et établissement de crédit d'Afrique (CDBECA),
- Monsieur le président de l'association africaine des juristes de banques et établissements financiers (AJBEF),
- Monsieur le président du centre africain de droit et de développement (CADEV),
- Monsieur le président de l'antenne burundaise de l'AJBEF,
- Mesdames et Messieurs,
- Chers amis, chers invités.

Je voudrais pour finir, me réjouir de la présence de tous ces brillants esprits, venus parfois de loin, en quête de connaissances de la banque, ou s'exerce quotidiennement, une grappe de métiers, tous aussi importants les uns que les autres, mais reliés par le fil subtil du droit, donc de la réglementation, dont le juriste doit s'imprégner

pour être apte à contribuer à la recherche de la qualité totale, dans le strict respect des règles qui régissent sa profession.

Il me semble alors qu'une bonne manière d'y parvenir, reste la communication interne, entre juristes évidemment, mais aussi avec les non-juristes, afin de construire cette complémentarité essentielle, qui fera de lui à la fois un généraliste de la banque et un spécialiste dans son domaine. En cela nos communicants par leurs présentations, ainsi que nos modérateurs par leur maîtrise dans la conduite des échanges et débats, ont rendu inoubliables ces rencontres, en « **allumant le feu de l'esprit** » pour « **permettre à ce qui était ténèbres de devenir clarté** ». Un éminent philosophe titulaire de chaire à l'université de Columbia, disait, avec l'humilité qui le caractérise : « **pour être un bon professeur, il faut rester étudiant** ». Je constate avec plaisir, que trois jours durant ces présentateurs et modérateurs sont tous restés étudiants, et nous avec eux, au point d'ailleurs de mériter en prime, pour ce soir, un diner de clôture et pour demain, un moment de villégiature, à la découverte du pays profond, passant alors pour boucler la boucle, à une activité moins studieuse, mais tout aussi utile, parce que le travail ne se conçoit pas sans distraction et inversement.

Enfin je m'en voudrais de passer sous silence, ce qui au demeurant ne peut être tu, et mérite au contraire d'être dit ou redit. Il s'agit :

- De la qualité de l'accueil et du séjour des étrangers,
- De l'important appui financier et non financier de la profession bancaire et financière (ABEF),
- Mais aussi de la contribution individuelle des banques au succès de ces rencontres, à travers les inscriptions reçues.

Tout cela, nous le devons à la bonne organisation et la disponibilité dont a fait montre le comité qui en a la charge, réuni autour de notre cher ami Clément NDUWIMANA, mais aussi aux mains invisibles et pourtant heureuses, de Marie Jeanne NDIKUMANA, et surtout, de Donavine NIYONGABIRE qui très tôt, s'est investie d'une manière palpable aux résultats:

- d'abord à la création dans les meilleurs délais de l'antenne burundaise,
- ensuite à son lancement avec la séquence du Mali en 2017,
- enfin à la tenue sur cette place, des présentes journées, que notre robuste maître de cérémonie, juriste de banque certes, mais brillant communiquant à ses heures perdues, a marquées de son empreinte, comme il le fit à Bamako en 2017 et au Burkina Faso en 2016.

Je soutien avoir figuré au rang de ceux qui nourrissaient hier des appréhensions quant au succès de journées organisées à Bujumbura, hors zone franc et surtout hors de notre espace juridique commun qu'est l'OHADA, mais aujourd'hui, je dois à la vérité de porter témoignage. Témoignage d'un membre fondateur de l'AJBEF, qui plus est, témoignage d'un omniprésent qui a honoré toutes les seize (16) campagnes de cette association, à l'exception de celle de Côte d'Ivoire, que le Burundi a gagné le défi de l'organisation, et aussi celui de la participation dont le niveau n'a jamais été atteint ailleurs, ce qui semble présager des lendemains meilleurs, pour les activités de l'antenne qui nous a reçus.

Je me dois semblablement de mettre en évidence, le rôle déterminant joué par la presse locale, comme la presse étrangère en ligne dans la couverture de ces journées, assurant une meilleure visibilité de nos actions.

Chers amis, tels sont les commentaires que m'ont suggérés les 72
studieuses heures passées ensemble. Ce n'est pas faute d'avoir
cherché dans cette sorte de synthèse, à être le plus fidèle possible à
ce qui s'est dit ici, même si je n'y suis peut-être pas parvenu.

Le cas échéant, je vous prierai de n'y voir qu'un simple compte-
rendu, non susceptible d'altérer le succès déjà engrangé par ces
journées. Le dicton nous apprend que « **quatre chevaux attelés ne
peuvent remettre dans la bouche des paroles imprudentes** »,
toutefois je sais pouvoir compter sur votre indulgence, et s'il se peut
sur votre amitié, pour excuser les miennes s'il y en a eu, et vous
donne rendez-vous en avril 2019.

Merci à vous.

ousseynououz@yahoo.fr